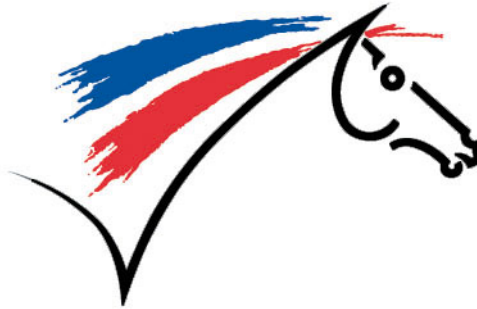


# ISÈRE

---



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION  
COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'ÉQUITATION

## RÈGLEMENTS

Challenges Départementaux

C.S.O. Grenoble - Agglo « Jean Lain Jump Tour »

C.S.O. Nord Isère

2024

Maison Départementale des Sports, 7 rue de l'Industrie - 38327 EYBENS cdx

<http://comite-equitation-isere.ffe.com>

e-mail : [cdei038@gmail.com](mailto:cdei038@gmail.com)

Cyril Coeur : 06.10.25.53.09 & Sylvain Thomas : 06 08 89 33 13  
Margaux Revol : 06.63.97.68.68 & Sharon De Pindray : 06.87.29.36.60

# Challenges Départementaux Club-Poney 2024

## 1. Préambule :

Dans le cadre de la Dotation Fédérale d'Actions (subvention FFE-Cre-ARA), le Comité Départemental Equitation de l'Isère organise deux circuits de concours dénommés « Challenge CSO Grenoble-Agglomération, Challenge CSO Nord-Isère ». Ces compétitions sont mises en œuvre par les Clubs Organisateurs avec le partenariat du Comité Départemental, les Etablissements Jean Lain et la sellerie PADD.

Les étapes des deux Challenges sont comme suit :

### **Le Challenge Agglomération - Jean Lain Jump Tour :**

- o 24 mars 2024 : Centre Hippique des Alpes (Saint Ismier)
- o 5 mai 2024 : Ecuries du Manoir (Brié et Angonnes)
- o 20 mai 2024 : Etrier du Dauphiné (Echirolles)
- o 26 mai 2024 : Centre Equestre du Rif (Tullins)
- o 15 & 16 juin 2024 : Club Hippique des 4 Fers (Notre Dame de Mésage)

### **Le Challenge Nord Isère :**

- o 22 octobre 2023 : Les Ecuries du Manège Enchanté (Montagnieu)
- o 7 avril 2024 : Poney Club des Marais (Morestel)
- o 21 avril 2024 : Les Grandes Marques (Saint Savin)
- o 5 mai 2024 : Club Hippique de Taravas (Bellegarde Poussieu)
- o 19 mai 2024 : Les Ecuries de la Citadelle (Salaise sur Sanne)
- o 2 juin 2024 : Centre Equestre de Faramans (Faramans)

**2. Règlements Généraux** : Cf  Règlement CSO sur ffe.com

### **3. Ouverture des épreuves** (Règlement CSO)

Les épreuves concernées pour les challenges :

- Club 3
- Club 2
- Club 1
- Club élite
- Poney 3
- Poney 2
- Poney 1
- Poney élite

Les épreuves Poney sont ouvertes aux poneys B, C, D.

### **4. Participation Cavaliers :**

- a) Les cavaliers doivent être titulaires de leur licence fédérale en cours de validité.
- b) Les classements des Challenges sont réservés aux cavaliers licenciés en Isère.
- c) Un cavalier ne peut pas être classé dans 2 catégories différentes dès lors qu'il a **2 premiers quarts** dans des épreuves de catégorie supérieure. Il peut cependant participer en catégorie inférieure sans pouvoir figurer au classement final.

## **5. Mode d'attribution des points :**

- Les 20 premiers cavaliers de chaque épreuve marquent des points.
- Le premier cavalier ayant terminé l'épreuve reçoit autant de point que le nombre de cavaliers figurant au classement final (les disqualifiés ne comptent pas), avec un maximum de 20 points, le 2ème 1 point de moins et ainsi de suite, jusqu'au 20<sup>ème</sup> cavalier qui marque 1 point.
- Dans le cas où un cavalier monte plusieurs chevaux ou poneys dans la même épreuve, seul le meilleur classement lui rapportera des points.

### **Attention !!!**

- Challenge Grenoble Agglo « Jean Lain Jump Tour » : Le classement général prendra en compte tous les résultats.
- Challenge Nord Isère : Le classement général ne prendra en compte que les 4 meilleurs résultats de chaque cavalier.

\* Un classement « Par Équipes » spécifique en Nord Isère sera mis en place sur les 6 étapes du Challenge Nord Isère.

- Les organisateurs devront faire un classement détaillé des épreuves.
- Déclaration des équipes sur « inscription facile » liens sur les pages Facebook « Challenge Nord Isère » ; « CDE » ainsi que sur le site web du CDE.
- Une équipe est composé de 4 cavaliers, 2 en indice 2 et 2 en indice 3.
- Un club ne peut avoir qu'une équipe en catégorie Club et qu'une équipe en catégorie Poney.

**Le Classement Provisoire à jour sera affiché dans chaque Club Organisateur.**

## **6. Déroulement des Challenges :**

- Le classement provisoire (computer list), sera affiché à chaque étape support du Challenge.
- Les cavaliers doivent avoir participé à deux étapes minimum pour prétendre au classement au général.
- En cas d'égalité de points à l'issue de la dernière étape, le meilleur résultat lors de la finale déterminera le classement définitif.

## **7. Remise des Prix des Challenges**

Le Comité Départemental Équitation et les partenaires récompenseront les 3 premiers classés des épreuves Poney 3, Poney 2, Poney 1, Poney Élite et Club 3, Club 2, Club1, Club Élite à l'issue du classement final.

Les trois premiers de chaque catégorie recevront une trottinette électrique d'une valeur d'environ 300€ pour le 1<sup>er</sup>, un Bon d'Achat de 200€ pour le 2<sup>e</sup>, un Bon d'Achat de 100€ pour 3<sup>e</sup>.

Lors des Remise des Prix finales (même s'ils ne participent pas à la dernière étape) **la présence des classés est obligatoire** afin de se voir remettre leurs prix.

La remise des prix se tiendra en présence d'un membre du Comité, et **les cavaliers devront OBLIGATOIREMENT être en tenue de concours.**

## **8. Obligations du Club Organisateur :**

- Inscrire dans son programme les épreuves types « Challenge Grenoble Agglo « Jean Lain Jump Tour », étape n° XX» ou « Challenge Nord Isère, étape n° XX».
- Le Président du Jury, le Chef de Piste ainsi que le Commissaire au Paddock doivent être des officiels de compétition inscrits sur les listes de la FFE.
- Le chronométrage doit être **électronique** et agréé par la FFE.
- Le chef de piste doit prévoir au moins **3 changements de piste** au cours de la journée de concours.
  
- Affichage obligatoire du classement précédent fourni par le club organisateur.
- Les Remises des Prix doivent se dérouler avec les supports de communication du CDE (banderoles, plaques, oriflammes) mis à disposition par le CDE.
- Prévoir un emplacement dédié et adéquat pour les stands des partenaires du CDE : (Jean Lain Mobilité et PADD).
- Prévoir un partenariat avec le photographe du concours pour qu'il s'engage à transmettre gracieusement au CDE les photos prises lors des remises de prix support du Challenge.
- Prévoir une communication auprès des médias (photos, présence du logo du CDE sur les supports de communication, etc.... à transmettre au CDE Isère).
  
- Le concours « Challenge » ne doit pas être combiné avec un concours d'une autre discipline.
- Les épreuves support des Challenges doivent être des épreuves Grand Prix.
- Les épreuves Préparatoires doivent être courues avant le début des épreuves inscrites dans le programme « Challenge » du concours Officiel.
  
- **Les résultats doivent IMPÉRATIVEMENT être transmis au SIF et au CDE le lundi suivant la compétition.**

**L'avant programme de votre DUC doit mentionner dans la rubrique « Infos détaillées :**

- Challenge CSO Grenoble Agglo "Jean Lain Jump Tour" ou Challenge CSO Nord Isère
- Nature des épreuves support du challenge (Club 1GP, Poney 3GP, etc...)
- Le Classement provisoire du challenge

## **9. Obligations du CD Équitation Isère :**

- Le CDE fournira au Club organisateur le dernier classement provisoire en cours, pour affichage.
- Le CDE fournira pour la Remise des Prix : les trotinettes, flots et bons d'achat.
- Le CDE assurera la promotion des concours faisant partie des Challenge sur les supports média.
- Le CDE publiera les classements mis à jour après chaque concours des Challenges.

## 10. Conclusion

Le CD Équitation Isère se réserve le droit d'adapter ce règlement en cours d'année. Le règlement officiel de la F.F.E. est appliqué pour toutes modalités d'ordre technique.

**Lors des épreuves du challenge, les cavaliers et coachs se doivent d'être bienveillant et de respecter l'intégrité physique et mentale de leurs équidés et de leurs concurrents.  
En cas de non-respect de cette obligation, le CDE se réserve le droit d'éliminer le cavalier.**

La notion de « **convivialité** », très prisée dans nos « Challenges et Championnats », désigne « *le plaisir de vivre ensemble, de chercher des équilibres nécessaires à établir une bonne relation, un partenariat et un outil commun et réciproque, un échange sincèrement amical autour d'une table* ».

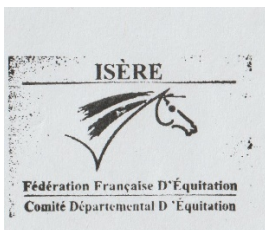
Fait à Eybens le 8 février 2024

Fait à .....

Lu et approuvé

le .....2024

(Signature, précédée de la mention  
« Lu et approuvé »)



Cyril CŒUR, Président CDE Isère